

POLICIA
NACIONAL
PERU



DECLARACIÓN DE PÉRDIDA

DATOS DE LA DEPENDENCIA POLICIAL

Número de Dependencia Policial _____

Fecha _____

Comisaría _____

DATOS DEL DENUNCIANTE

Documento _____

Nombres y Apellidos _____

Domicilio _____

Teléfono fijo _____

Teléfono celular _____

Correo electrónico _____

DATOS DE LA PÉRDIDA

Tipo de Documento

☐ DNI

☐ Pasaporte

☐ Pasaporte

☐ Carnet de Extranjería

☐ Otros _____

N° de Documento _____

GUIDE D'URGENCE IMPRIMABLE

Pas d'ambassade française sur place : le réflexe consulaire en 6 étapes

Ce guide vous aide à identifier le bon interlocuteur et à agir sans perdre de temps dans un pays sans ambassade française accessible. Gardez-le avec vos documents de voyage et vérifiez les informations officielles avant le départ.

Au sommaire

- 1 La marche à suivre
- 2 Avant le départ : préparez votre dossier
- 3 Le bon interlocuteur selon la situation
- 4 Ce que l'aide européenne garantit — et ne garantit pas

! En cas de danger immédiat

Contactez d'abord la police, les secours ou les services médicaux locaux. La protection consulaire européenne ne remplace ni les autorités du pays visité ni une assurance voyage.

La marche à suivre



1 Évaluer l'urgence

Mettez-vous à l'abri si nécessaire et contactez les services locaux compétents en cas de danger, d'accident ou de problème médical.

2 Vérifier la couverture française

L'absence d'ambassade dans le pays ne signifie pas forcément l'absence de représentation : la France peut couvrir le pays depuis un État voisin ou disposer d'un consulat honoraire aux compétences limitées.

3 Consulter l'annuaire officiel

Recherchez la fiche du pays dans l'annuaire de France Diplomatie afin d'identifier la représentation compétente et ses modalités de contact.

4 Contacter une représentation d'un autre État membre de l'Union européenne

Si aucune représentation française accessible n'est disponible dans ce pays tiers, vous pouvez solliciter l'ambassade ou le consulat d'un autre État membre de l'Union européenne.

5 Préparer les informations utiles

Indiquez votre identité, votre nationalité, votre localisation, la nature de l'urgence, les documents dont vous disposez et les démarches déjà effectuées.

6 Organiser les relais

Selon la situation, contactez aussi votre assureur. Pour une crise majeure ou une situation nécessitant un appui complémentaire, rapprochez-vous du Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

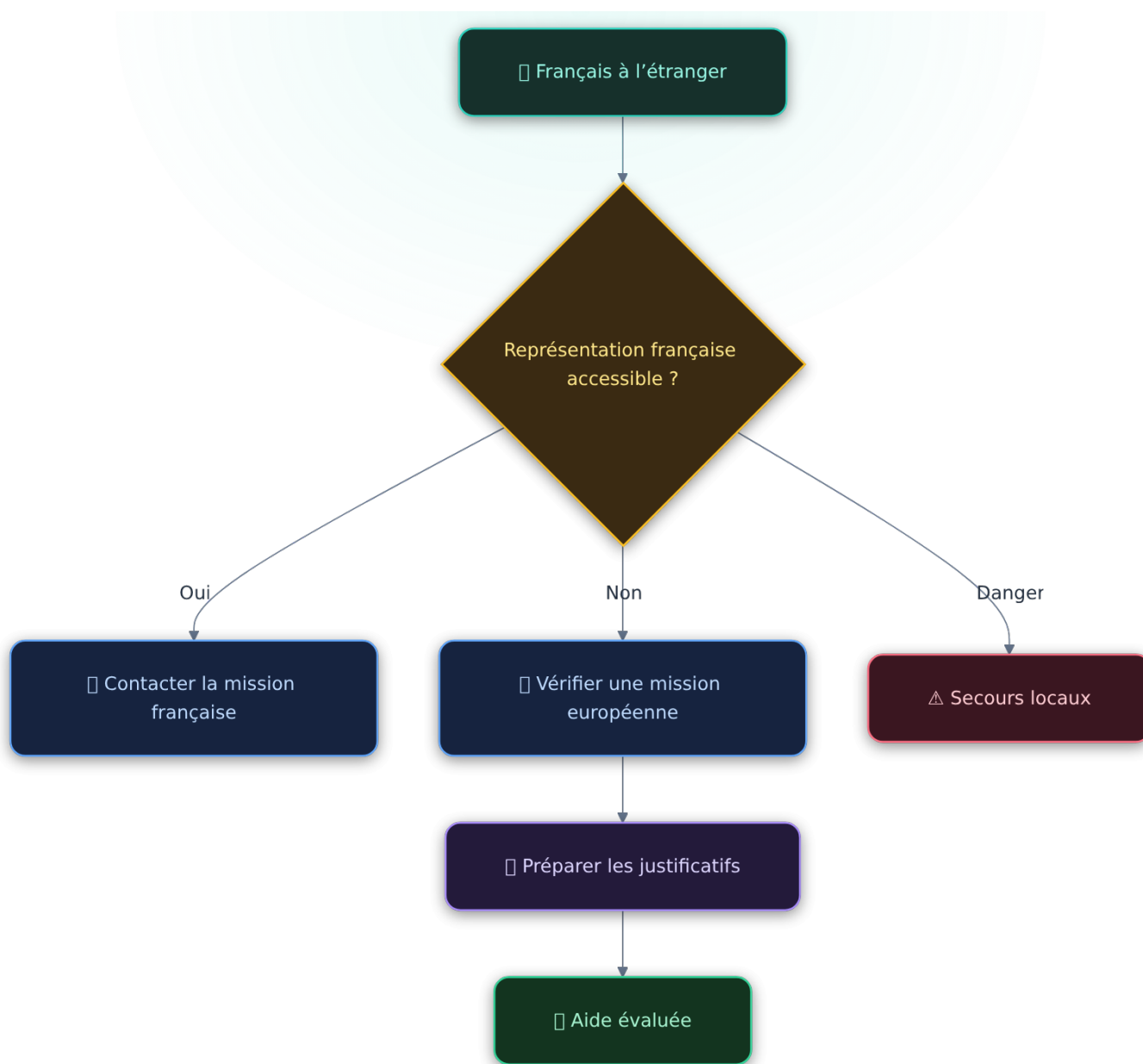


SCHÉMA Qui contacter lorsqu'un Français se trouve dans un pays sans ambassade française accessible ?

Avant le départ : préparez votre dossier

- ☐ **[] Repérer la représentation française compétente**
Elle peut se situer dans un pays voisin.
- ☐ **[] Vérifier le rôle du consulat honoraire**
Ses missions peuvent être plus limitées et ses horaires restreints.
- ☐ **[] Enregistrer les coordonnées utiles**
France Diplomatie, assureur et contacts d'urgence locaux.



[] Conserver une copie de vos documents

Gardez-les séparément des originaux, avec les informations utiles à votre identification.

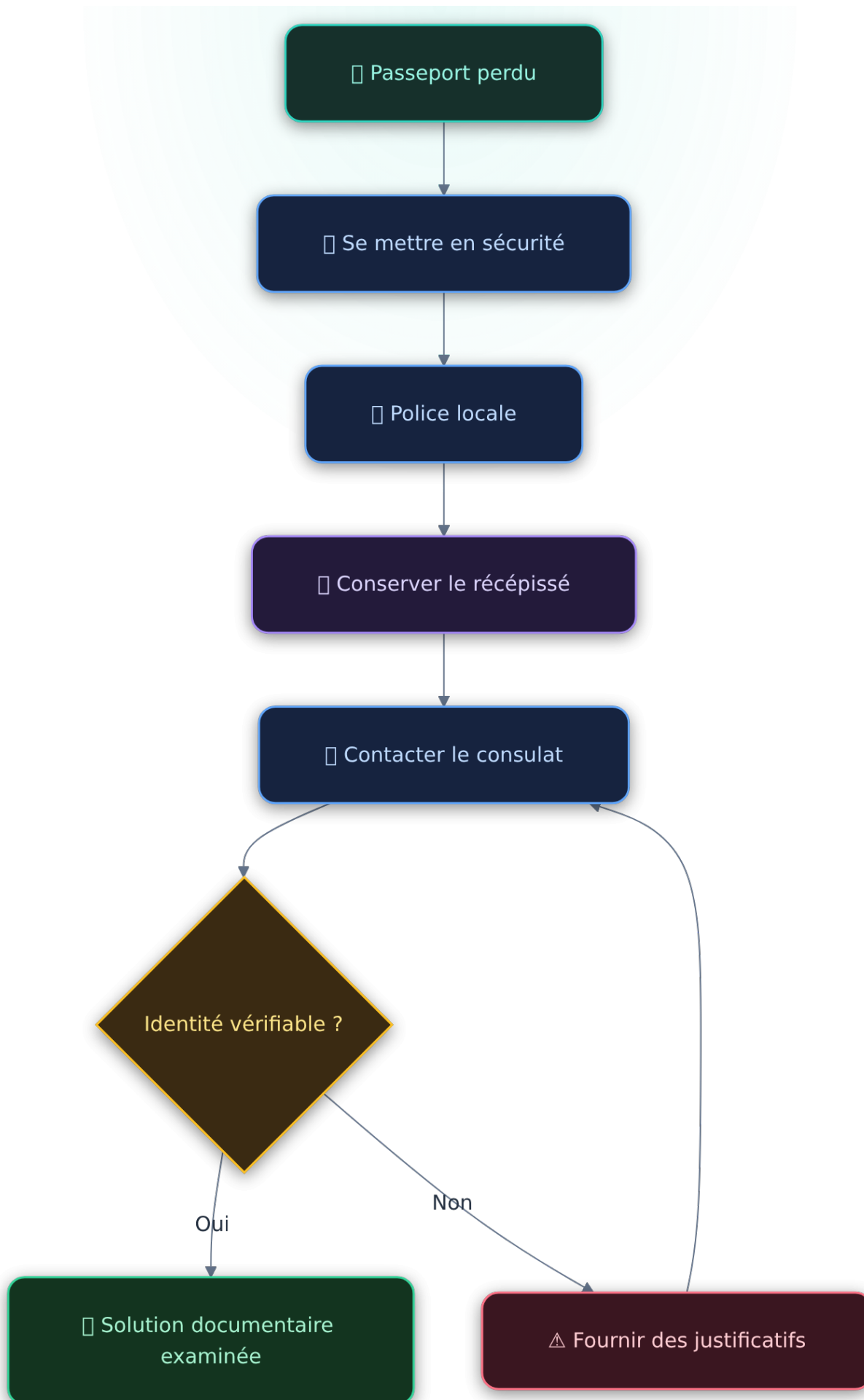


[] Relire les garanties de votre assurance voyage

Vérifiez notamment les soins, l'assistance et le rapatriement selon votre contrat.

Le bon interlocuteur selon la situation

Situation	Premier interlocuteur	Relais possible
Danger, violence ou accident	Police ou secours locaux	Représentation consulaire et assureur
Hospitalisation ou problème médical	Services médicaux locaux	Assureur et représentation consulaire
Arrestation ou difficulté judiciaire	Autorités locales	Représentation consulaire compétente
Passeport perdu ou volé	Autorités locales pour la déclaration, si nécessaire	Représentation française compétente ou représentation d'un autre État membre de l'Union européenne
Crise majeure	Autorités locales	Représentation consulaire et Centre de crise et de soutien



Ce que l'aide européenne garantit — et ne garantit pas

Un Français non représenté peut solliciter la protection consulaire d'un autre État membre de l'Union européenne dans un pays situé hors de l'Union européenne.

Le principe est un traitement dans des conditions comparables à celles accordées aux ressortissants de l'État représenté, sans garantie d'obtenir exactement les mêmes services qu'un consulat français.

Les frais de soins, d'hébergement, de transport, d'avocat, de traduction ou de document de voyage peuvent rester à la charge du voyageur.

La demande est examinée par la représentation contactée : l'aide dépend de la situation, de ses moyens, de ses procédures et des règles locales.

L'ambassade de l'Union européenne représente l'Union comme institution : elle n'est pas automatiquement le consulat d'un Français.

i À retenir

Une ambassade absente localement ne signifie pas nécessairement qu'aucune aide n'est possible. Il faut d'abord vérifier la représentation française compétente, puis identifier la représentation d'un autre État membre de l'Union européenne si la France n'est pas représentée de manière accessible.

Ce mémo ne remplace pas les consignes des autorités locales, de France Diplomatie, de la représentation consulaire compétente ou de votre assureur. Vérifiez les informations officielles avant le départ et pendant l'urgence.